AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: +251 11 551 7700 Fax: +251 11 551 7844
Website: www.africa-union.org

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
VINGTIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)

PRC/6(XX)b
Original: Anglais

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES REFUGIES, LES RAPATRIES ET LES PERSONNES DEPLACEES : JANVIER-JUILLET 2010

2010
AGISSONS POUR LA PAIX

RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU SOUS-COMITE DU COREP SUR LES REFUGIES, LES RAPATRIES ET LES PERSONNES DEPLACEES : JANVIER-JUILLET 2010

I. INTRODUCTION

1. Le Sous-comité du Comité des représentants permanents (COREP) sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est acquitté de son mandat qui est d'examiner en profondeur le problème des réfugiés en Afrique et de faire des recommandations appropriées au Conseil exécutif conformément à son Plan d'action de 1996 adopté à Yaoundé (Cameroun). Le Sous-comité met en œuvre ses programmes et ses activités avec l'assistance du Département des Affaires politiques, à travers la Division des affaires humanitaires, des réfugiés et des personnes déplacées qui coordonne son programme de travail annuel. Au cours de la période de janvier à juin 2010, les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés ont entrepris plusieurs activités.

2. Le présent rapport à la dix-septième session ordinaire du Conseil exécutif porte sur les activités entreprises par le Sous-comité du COREP sur les réfugiés au cours de la période considérée, conformément à son programme de travail 2010.

II. ACTIVITÉS

Missions d'évaluation sur le terrain du Sous-comité sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées

3. Entre février et juin 2010, le Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées a entrepris des missions d'évaluation sur le terrain dans plusieurs États membres de l'Union africaine affectés par le problème des déplacements forcés, notamment la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo et l'Egypte.

4. Les différentes missions ont évalué la situation humanitaire dans les pays visités, grâce à des consultations avec des responsables du gouvernement, des représentants de l'Union africaine, des organisations humanitaires travaillant sur le terrain ainsi que des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées dans les camps et autres installations. Pendant les missions, les délégations ont préconisé la poursuite de l'appui aux gouvernements et aux agences humanitaires travaillant sur le terrain, une assistance supplémentaire pour les personnes déplacées et la recherche de solutions durables à leurs problèmes. Elles ont également exhorté les États membres concernés à signer, ratifier ou adhérer à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et à tous les autres instruments juridiques pertinents sur le déplacement forcé.

5. En République centrafricaine (RCA), la mission s'est rendue dans les camps de personnes déplacées et de réfugiés dans les préfectures de Nana Gribizi et Lobaye. Dans ses observations générales, la mission a indiqué que malgré l'assistance fournie par le Gouvernement centrafricain et les agences d'aide humanitaire, notamment les Nations Unies, les conditions dans lesquelles de nombreuses personnes déplacées

vivaient étaient désastreuses. Avec plus de 200.000 réfugiés et personnes déplacées sur son territoire, les questions humanitaires et les défis du développement en RCA sont immenses.

6. Pour conclure sa mission, la délégation du Sous-comité du COREP a réaffirmé la solidarité de l'Union africaine au Gouvernement de la République centrafricaine et à la population déplacée, et a promis de tout faire pour aider à trouver des solutions durables et à court terme à la situation humanitaire qui prévaut dans le pays. À cette fin, elle a recommandé que la Commission de l'Union africaine apporte une contribution financière pour aider les réfugiés et les personnes déplacées en République centrafricaine. Elle a en outre lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle manifeste sa solidarité au Gouvernement et au peuple de la RCA. Enfin, la délégation a invité le Gouvernement de la RCA à ratifier, dans les meilleurs délais, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, et à appliquer dans son intégralité la loi 2008 relative au statut des réfugiés en Afrique centrale, pour lui permettre de relever les défis liés à la présence des réfugiés et des personnes déplacées sur son territoire.

7. Au Tchad, les membres de la Mission ont rendu visite aux réfugiés et aux personnes déplacées à Goz Beida, dans la région de l'Ouaddaï à l'est du Tchad. Au cours de leurs entretiens avec les réfugiés du Darfour du camp de Jabal, ils ont demandé que l'Union africaine joue un rôle important dans la crise du Darfour, en particulier dans le domaine de la justice et de la ré-acquisition des biens. Selon les déplacés tchadiens qu'ils ont rencontrés à Gassire et à Koloma, il est nécessaire de renforcer la sécurité et les infrastructures dans leurs régions d'origine, pour encourager les retours volontaires. Dans sa conclusion, la mission a recommandé, entre autres, que l'Union africaine encourage le Gouvernement du Tchad et l'Organisation des Nations Unies (ONU) à travailler en étroite collaboration pour assurer le retrait coordonné et progressif de la Mission de maintien de la paix des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) du pays, et apporte une contribution financière pour satisfaire les besoins essentiels des personnes déplacées.

8. Au cours de la mission effectuée en République démocratique du Congo et en République du Congo, la délégation a évalué l'afflux massif de réfugiés de la RDC en République du Congo ainsi que la population de personnes déplacées en RDC. La mission a fait remarquer que même si l'amélioration de la situation sécuritaire globale pouvait faciliter le retour et le rapatriement, la logistique d'une telle activité serait difficile en raison du manque d'infrastructures dans les régions d'origine des populations déplacées. Dans ses recommandations, la mission a demandé à la Commission de l'Union africaine d'apporter une contribution financière pour aider le Gouvernement de la RDC et le HCR à répondre aux besoins des personnes déplacées et à organiser leur retour et leur rapatriement. En conséquence, la Commission a fait une contribution financière de deux cent mille dollars américains (200.000$EU) au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de l'assistance aux réfugiés de la RDC en République du Congo, 200.000$EU aux réfugiés et aux personnes déplacées en RDC, et une aide financière de 6.000$EU au *Centre d'Accueil Béthanie, un orphelinat* en République du Congo, pour les orphelins réfugiés ressortissants de la

RDC. C'est la délégation du Sous-comité du COREP sur les réfugiés,qui a remis ces contributions aux bénéficiaires.

9. En Egypte, la mission a constaté que le Gouvernement et le HCR collaborent étroitement dans la fourniture de l'assistance à 41.000 réfugiés originaires de l'Érythrée, de l'Irak, de la Somalie et du Soudan. Elle a salué la politique de la porte ouverte pratiquée par le Gouvernement égyptien en faveur des demandeurs d'asile et des réfugiés, mais a indiqué que des questions telles que la garantie des droits socioéconomiques devenaient difficiles à résoudre étant donné que les nationaux étaient en compétition avec les réfugiés pour les mêmes opportunités comme l'emploi et l'enseignement supérieur. La mission a recommandé que la Commission de l'Union africaine fasse une contribution financière pour permettre de fournir du matériel didactique aux femmes et aux enfants réfugiés. En conséquence, la Commission de l'UA a versé une contribution de 50.000$EU au HCR.

Célébration de la Journée africaine / mondiale du réfugié 2010

10. Le 20 juin 2010, les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées ont participé aux cérémonies marquant la Journée africaine / mondiale du réfugié. Le thème pour 2010 était "*Chez moi: ils ont pris ma maison, mais j'ai besoin d'un avenir*." Dans le cadre des activités prévues pour célébrer la Journée africaine / mondiale du réfugié, le Sous-comité a visité le camp de réfugiés de Sherkole à l'ouest de l'Éthiopie, qui abrite des réfugiés venus du Sud Soudan; et a fait, par l'intermédiaire de la Commission, une contribution en nature d'un équivalant de 50.000$EU sous forme d'assistance aux réfugiés somaliens qui venaient d'arriver en Éthiopie, dans le cadre du thème.

11. En outre, la Commission a organisé une cérémonie pour remettre d'autres contributions de 50.000$EU à chacun des États membres affectés par le problème de déplacement forcé et que le Sous-comité du COREP sur les réfugiés avait déjà visités. Il s'agit notamment des pays suivants : Angola, Côte d'Ivoire, République du Congo, République démocratique du Congo (RDC), Égypte, Éthiopie, République arabe sahraouie démocratique et Ouganda. Les fonds avaient été débloqués par l'intermédiaire du HCR, à l'exception de l'Angola où les contributions ont été versées au Ministère de la réintégration sociale, et de la République sahraouie où elles ont été remises à la Société sahraouie du Croissant Rouge.

Réunions

12. Le 11 mars 2010, le Bureau du Sous-comité du COREP sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées s'est réuni au nom de l'ensemble du Sous-comité, pour examiner et adopter le programme de travail du Sous-comité pour la période allant de février à décembre 2010. Au cours de cette réunion, le Bureau a également examiné les défis rencontrés lors du déploiement des missions d'évaluation dans les Etats membres affectés par le problème du déplacement forcé, l'insuffisance des fonds dont dispose la Commission pour faire les contributions recommandées en vue d'aider les États membres, et les activités prévues pour la mise en œuvre des résultats du

Sommet spécial de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique.

13. Une réunion de l'ensemble du Sous-comité s'est ensuite tenue le 20 mai 2010 pour examiner, entre autres, tous les rapports et recommandations des missions d'évaluation sur le terrain entreprises récemment par les membres du Sous-comité.

14. Les membres du Sous-comité du COREP sur les réfugiés ont en outre participé à différentes autres réunions conformément à la décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.529(XVI) adoptée le 2 février 2010 à Addis-Abeba (Ethiopie), qui demande à "*la Commission d'élaborer un Plan d'action pour la promotion et la mise en œuvre des conclusions du Sommet spécial sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées*", y compris la Conférence ministérielle et la réunion d'experts des États membres sur les questions de déplacement forcé, qui se sont tenues du 1er au 5 juin 2010 à Addis-Abeba en Ethiopie.

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

15. Le Sous-comité du COREP sur les réfugiés poursuivra la mise en œuvre de son programme de travail pour le reste de l'année. Toutefois, en raison de l'insuffisance des ressources financières, le Sous-comité ne pourra pas effectuer toutes les activités prévues pour 2010, notamment le reste des missions d'évaluation sur le terrain. Il conviendrait de recommander un certain nombre d'actions pour permettre au Sous-comité de remplir efficacement son mandat, à savoir :

a. l'engagement des États membres du Sous-comité à mobiliser des ressources pour financer ses activités et celles de la Commission en vue de répondre aux besoins des États membres affectés par le problème de déplacement forcé et ce, conformément aux dispositions du projet de plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions du Sommet spécial ;

b. la sensibilisation à la mise en œuvre des conclusions du Sommet spécial de l'Union africaine sur les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées en Afrique, en particulier le plaidoyer pour la signature et la ratification ou l'adhésion à la Convention de Kampala en vue de son entrée en vigueur d'ici à décembre 2010 ;

c. la recherche de mesures à court terme et de solutions durables au problème de déplacement forcé, en particulier dans les recommandations concernant les pays que la délégation du Sous-comité a visités ;

d. le renforcement de la visibilité des efforts déployés par l'Union africaine visant à faire face aux crises humanitaires et la recherche de solutions durables aux problèmes des réfugiés et des personnes déplacées sur le continent.

« A la lumière de ce qui précède, nous sommes déterminés à mettre un terme définitif au fléau des conflits et de la violence sur notre continent, conscients de nos insuffisances et de nos erreurs et animés par la volonté de mobiliser tous les moyens et ressources humaines nécessaires et de saisir toutes les opportunités pour promouvoir et faire progresser l'agenda de prévention des conflits, de rétablissement et de maintien de la paix, ainsi que celui de la reconstruction post-conflit. En tant que dirigeants, ne pouvons tout simplement pas léguer le fardeau des conflits aux générations à venir d'Africains ». (Paragraphe 9 de la Déclaration de Tripoli du 31 août 2009).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Council of Ministers & Executive Council Collection

2010

Rapport sur les activites du sous-comite du Corep sur les Refugies, les rapatries et les personnes deplacees : janvier-juillet 2010

Union africaine

Union africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/3303

Downloaded from African Union Common Repository